

Privilège

Étant un de ses commettants, j'ai connu Tom pendant près de 20 ans. Il a travaillé très fort pour sa circonscription et il prêtait toujours une oreille attentive aux besoins de ses commettants. Il a vécu toute sa vie en politique, parce que la politique était sa vie. Pour moi, c'est une journée très triste.

• (1210)

[Traduction]

C'est avec grande tristesse que j'ai appris le décès de Tom aujourd'hui; si je me permets de l'appeler Tom, avec le plus grand respect, c'est que c'était la coutume dans la circonscription.

Il traitait tout le monde sur un pied d'égalité et écoutait toujours ses électeurs très attentivement.

Au nom de tous les électeurs de Pontiac—Gatineau—Labelle, qu'il a si bien servis, j'aimerais faire part de mes plus sincères condoléances à sa chère épouse, Lea, et à leurs enfants Lise, Guy et Jean.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Boudria: Madame la Présidente, je soulève la question de privilège. Je suis désolé d'avoir à intervenir si abruptement, mais cette question est de la plus grande importance et c'est vraiment une question de privilège.

Alors que mes collègues et moi étions en train de rendre hommage à l'un des nôtres, récemment disparu, le personnel du président du Conseil du Trésor annonçait les détails des compressions budgétaires dans les couloirs du Parlement au lieu de les déposer en Chambre.

Madame la Présidente, si vous consultez la définition d'outrage donnée à la page 143 du 10^e chapitre de la vingtième édition d'Erskine-May, vous constaterez, j'en suis persuadé, que ce que vient de faire le gouvernement, et plus particulièrement le président du Conseil du Trésor, est un outrage au Parlement.

Ces actions sont la preuve évidente d'un manque total de respect pour le Parlement comme le montre le fait qu'un document de cette nature annonçant d'importantes compressions budgétaires dans l'ensemble des ministères n'ait pas été déposé à la Chambre mais distribué à la presse, dans les couloirs, par le personnel du président du Conseil du Trésor alors que nous siégeons ici et, qui plus est, que nous étions en train de parler du sujet que vous savez.

Ça sent très fort le manque de respect pour le Parlement.

Je prie le leader parlementaire du gouvernement de prendre note de cette information et d'en parler à son collègue et, madame la Présidente, je demanderais que la présidence rende un jugement sur cette question au moment opportun. Selon moi, il s'agit sans aucun doute d'un outrage au Parlement et d'une pratique qui va à l'encontre des habitudes parlementaires. Nous n'aurions jamais fait ça auparavant et surtout pas dans de telles circonstances.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je n'ai jamais rien entendu d'aussi inopportun ou inexact sur ce qui constitue une question de privilège ou un outrage à la Chambre.

On reproche apparemment au président du Conseil du Trésor d'avoir informé la population par l'entremise des médias, qui nous servent de messagers, de certaines mesures prises par le Conseil du Trésor.

Je ne comprends vraiment pas ce qui indigné tellement le député. Est-il en train de dire que toute mesure gouvernementale ou toute décision ministérielle ne doit jamais être annoncée aux médias ou à la population, aux intéressés, autrement que par le dépôt d'un document à la Chambre?

Franchement, je n'en reviens pas que le député soulève cette question. Ce matin, en écoutant l'allocution qu'il a prononcée au sujet de la motion dont il a saisi la Chambre, je me suis vraiment demandé s'il ne manquait pas de respect au Parlement.

Je ne souleverai pas la question de privilège à cet égard. Cela relève du débat partial qui a constamment cours ici et qui fait peut-être que la population n'a pas beaucoup de respect pour la présente institution, mais c'est néanmoins un fait.

Ce que je tiens à faire ici, c'est dénoncer la notion voulant que ce soit un délit pour un ministre ou pour ses collaborateurs d'informer la population intéressée et les médias de mesures prises par son ministère ou de leur dire ce qu'ils en pensent.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je ne crois pas vraiment qu'il y a matière à soulever la question de privilège ni à recourir au Règlement.

Le problème, c'est que, au cours de la période des questions, on interroge le gouvernement sur l'état de l'économie et sur ce qu'il entend faire à ce sujet. Aucun des ministres qui ont répondu à ces questions, y compris le ministre dont le ministère a publié la lettre, n'a dit que